



Fédération Autonome de la Fonction Publique

COMMUNIQUÉ

AGENDA SOCIAL : PRÉSENTATION DU SERVICE CIVIQUE RÉUNION DU 27 SEPTEMBRE 2016

Dans le cadre de l'agenda social 2016, une réunion d'information a eu lieu le 27 septembre dernier à propos du **Service Civique**. Co-Animée par Monsieur Nicolas de Saussure, de la Direction générale de l'Administration et de la Fonction publique (DGAFP) et Madame Hélène Paoletti, Directrice générale de l'Agence du Service civique, en présence des représentants de l'ensemble des directions générales, à savoir la Direction générale des Collectivités locales (DGCL) et bien sûr la Direction générale de l'Organisation des soins (DGOS).

Les représentants des employeurs territoriaux et hospitaliers ainsi que ceux d'une majorité des organisations syndicales représentatives étaient également présents.

À cette occasion, la **FA-FP** était représentée par Thierry Garzio, Secrétaire général de la **FA-FP**, et Pascal KESSLER, Secrétaire général de la **FA-FPT**.

La première partie de cette réunion a permis à la Directrice de l'Agence du Service civique de **présenter le dispositif du service civique et les enjeux de son développement, sa place dans la Fonction publique ainsi que le cadre d'intervention des volontaires.**

Dans ses interventions, la **FA-FP**, tout en ne niant pas la crainte d'utilisation abusive des volontaires du service civique par les divers employeurs de la Fonction publique, a orienté son intervention sur des propositions concrètes et progressistes pour ces volontaires.

La **FA-FP** s'est notamment positionnée sur les points suivants :

- amélioration du statut du volontaire qui est actuellement hybride, en incluant la notion de santé et de sécurité au travail
- instauration d'une obligation d'information annuelle sur l'emploi de volontaires du service civique au sein de chaque comité technique (CT) de la Fonction publique, à l'instar de ce qui existe pour l'apprentissage
- prolongation de la durée maximale du service civique pour les jeunes handicapés jusqu'à 18 mois
- prise en compte du temps de ce service volontaire dans le cadre d'une carrière dans la Fonction publique, à l'instar de l'ex-période de service militaire.

En conclusion, la **FA-FP** se félicite que certaines de ses propositions qui ont retenu l'attention de la DGAFP pourraient être intégrées dans la version finale de la loi Égalité Citoyenneté.

À la **FA-FP**, un autre syndicalisme est possible !